

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Goudron de hêtre

Autres désignations commerciales

000030 - GOUDRON DE HÊTRE 1KG

000035 - GOUDRON DE HÊTRE 5 KG

Nom de la substance: Goudron végétal
 Numéro d'Enregistrement 01-2119999006-29-XXXX
 REACH:
 N° CAS: 91722-33-7
 N° CE: 294-436-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
 Utilisation comme combustible, Matériel de chasse, Produit de soin pour animaux (soin des sabots et onglons),
 Entretien arboricole (fermeture des plaies, greffage), Cirage

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).
 Ne pas utiliser dans le domaine alimentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: UKAL Elevage
 Rue: 2 rue de l'Etang
 Lieu: FR - 67360 ESCHBACH
 Téléphone: +33 3 88 07 40 15
 E-mail: ukalel@ukal.com

Internet: www.ukal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
 Eye Irrit. 2; H319
 Skin Sens. 1; H317
 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention
 d'avertissement:

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 2 de 11

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
91722-33-7	Goudron végétal			100 %
	294-436-0		01-2119999006-29-XXXX	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
91722-33-7	294-436-0	Goudron végétal	100 %
	par inhalation: Données manquantes (gaz); dermique: Données manquantes; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 3 de 11

conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact cutané : irritations, rougeurs, enflures, Réactions allergiques

En cas de contact avec les yeux: Rougeur conjonctivale. Lacrymogène. Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion: Spasmes. Collapsus circulatoire. vomissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone. Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 4 de 11

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Pour le nettoyage

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Détergent: Eau. Ethanol.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation et stockage: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

À conserver au frais et au sec.

température de stockage: 7-21°C

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter: Agents oxydants. Base forte.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisation comme combustible, Matériel de chasse, Produit de soin pour animaux (soin des sabots et onglons),

Entretien arboricole (fermeture des plaies, greffage), Cirage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Selon les listes actuellement en vigueur, il n'y a pas d'autres valeurs limites d'exposition professionnelle à respecter.

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 5 de 11

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les vapeurs. Tenir un équipement de protection (bouteille de rinçage pour les yeux, etc.) à disposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
période de latence: <=6h Epaisseur du matériau des gants: >=0,11mm

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Demi-masque filtrant (NF EN 149).

Protection contre les risques thermiques

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: visqueux
Couleur: marron foncé
Odeur: Arôme de fumée

		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	- 32,9 à -22 °C	OECD 102
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles	
Inflammabilité:	Pas de données disponibles	
Limite inférieure d'explosivité:	Pas de données disponibles	
Limite supérieure d'explosivité:	Pas de données disponibles	
Point d'éclair:	92,5 °C	EU A.9
Température d'auto-inflammation:	440 °C	EU A.15
Température de décomposition:	171,3 °C	
pH-Valeur:	Pas de données disponibles	
Viscosité cinématique:	Pas de données disponibles	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	0,044 - 0,569 g/l	OECD 105
Solubilité dans d'autres solvants		
Pas de données disponibles		
La vitesse de dissolution:	Pas de données disponibles	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	< 0,3 - 2,022	OECD (TG) 117
La stabilité de la dispersion:	Pas de données disponibles	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	10,93 hPa	OECD 104

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 6 de 11

Pression de vapeur: (à 25 °C)	14,34 hPa OECD 104
Densité (à 20 °C):	1,19 - 1,30 g/cm³
Densité relative:	Pas de données disponibles
Densité apparente:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules:	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée

solide:

Pas de données disponibles

gaz:

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

Pas de données disponibles

Point de sublimation:

Pas de données disponibles

Point de ramollissement:

Pas de données disponibles

Point d'écoulement:

Pas de données disponibles

Viscosité dynamique:

Pas de données disponibles

Durée d'écoulement:

Pas de données disponibles

Information supplémentaire

Aucune autre donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

10.4. Conditions à éviter

Matières à éviter: Agents oxydants. Alcalis (bases), concentré.

10.5. Matières incompatibles

non connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est libéré en cas d'utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
91722-33-7	Goudron végétal				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte	OECD 423	
	cutanée	Données manquantes			
	inhalation	Données manquantes			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Dans le cadre d'un essai in vitro (modèle EPISKIN), un effet irritant a été remarqué (Skin irrit. 2).

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Goudron végétal)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
91722-33-7	Goudron végétal					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 45 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203 / EU C.1	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 17 mg/l	72 h	Desmodesmus dubspicatus	OECD 201 / EU C.3	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 28 mg/l	48 h	Daphnia magna STRAUS	OECD 201 / EU C.3	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas biodégradable.

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 8 de 11

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
91722-33-7	Goudron végétal			
	OECD 301B / EU C.4-C	60%	10	
	Pas biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
91722-33-7	Goudron végétal	03 - 2,022

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Alimenter le contenu / récipient d'un point de collecte de produit toxique habilité.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 9 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

Matières dangereuses:

Aucune donnée disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 10 de 11

autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12,14,15,16.

Version 1,00 - 16.06.2023 - Première édition

Version 1,01 - 22.02.2024 - Ajustements dans les sections 1, 2, 9, 15

Goudron de hêtre

Date de révision: 20.03.2025

Code du produit: proFagus-018

Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
 CAS : Chemical Abstracts Service
 DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
 CE : Concentration effective
 CE : Communauté européenne
 NE : Norme européenne
 IATA : International Air Transport Association
 Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
 ICAO : International Civil Aviation Organization
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 STOT : Specific Target Organ Toxicity
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu, www.asseso.eu